

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 décembre 2018

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du Maire, Louis SALLES.

Etaient absents et excusés : Marie-Claude DUCROUX, Victor COLAS, Franck JUILLET, Nicolas ROLLET, Gaëlle CAZALS, Nadine BOISTARD

Le compte-rendu de la réunion du 26 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Dossier Grange

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la rencontre avec l'architecte du cabinet PERRIN, qui a eu lieu ce jour. Etaient présents à cette réunion, les membres de la commission bâtiments ainsi que les responsables des associations, afin de déterminer avec l'architecte les besoins en termes d'aménagement du bâtiment.

Un avant-projet sera présenté fin janvier 2019.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de retenir les bureaux de contrôle technique et de contrôle sécurité qui devront procéder au suivi et au contrôle des travaux et à la sécurité des intervenants sur le chantier. Après étude des dossiers d'appel d'offres, le conseil municipal décide de retenir Le bureau APAVE (contrôle technique) ainsi que le bureau CREA SYNERGIE (contrôle sécurité).

Communauté de communes « Pays de Lapalisse »

Le conseil municipal valide l'avenant n°18 du rapport final de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté de communes « Pays de Lapalisse ».

Monsieur le Maire présente la demande du Conseil communautaire des jeunes du Pays de Lapalisse qui souhaite venir présenter ses actions lors d'un prochain conseil municipal et également recenser les jeunes domiciliés sur la commune et scolarisés du CM2 à la 3^{ème} afin de les contacter.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier relatif à la mise en œuvre du transfert de la compétence « eau » et « assainissement » aux communautés de communes. La décision à prendre sur cet éventuel transfert de compétence devra intervenir avant le 1^{er} juillet 2019. L'ensemble du conseil, à l'unanimité des membres présents se montre défavorable à ce transfert.

SIVOM

Monsieur le Maire a présenté le rapport annuel des contrôles et de l'entretien des poteaux d'incendie ; montant : 875.00 € HT.

SDE 03

Présentation de la modification statutaire du SDE 03 :

- Création et exploitation d'infrastructures de recharge de véhicules au gaz (GNV)
- Création et exploitation d'infrastructures de recharge de véhicules à l'hydrogène
- Adhésion de la communauté de communes du Pays de Tronçais

Après délibération, validation de la modification statutaire du SDE 03 à l'unanimité des membres présents.

Ecole

Repas de Noël le jeudi 20 décembre 2018 : le conseil municipal décide d'offrir des jeux collectifs.

Questions diverses

Réparation de l'armoire frigorifique du commerce : montant 788.32 € TTC.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des admissions en non-valeur concernant des créances qui ne seront jamais encaissées par la commune pour un montant de 3 186.02 euros.

Après délibération, validation des admissions en non-valeur à l'unanimité des membres présents pour un montant de 3 186.02 euros.